

Point 25 de l'Ordre du Jour :

CAMPAGNES D'AVANCEMENT des PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS de la FILIERE MEDICO-SOCIALE –  
DETERMINATION des VOLUMES de PROMOTIONS OFFERTS

Documents transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 20 et 20.1

**Délibération CA 2020 07 07 – 23**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration fixent à l'unanimité :

- les modalités du calcul des promotions applicables à cette filière sur cette année,
- les conditions d'éligibilité et les modalités de candidature au bénéfice d'une promotion,
- la procédure d'examen des candidatures,
- le calendrier de gestion des opérations 2020,
- le nombre des promotions de l'année 2020 : 1 possibilité de promotion au grade d'assistant principal de service social.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	21
Présents	12
Représentés	9
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2020



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 10 JUIL. 2020